

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

*en application du Livre I du code de la commande publique
portant sur les dispositions applicables aux marchés publics*

N° DAF_2025_000858

Relatif à la :

FABRICATION DE GANTS SPECIFIQUES

**ACCORD-CADRE AVEC UN MINIMUM ET UN MAXIMUM
EN QUANTITÉ POUR LES LOTS
1, 2 ET 3 ET AVEC UNE QUANTITÉ
MAXIMUM POUR LE LOT 4**

Date limite de réception des plis et des échantillons

Mercredi 21 octobre 2026 à 15h00 heure de Paris

Compte tenu des nombreux dysfonctionnements impactant la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, il est fortement recommandé aux soumissionnaires de transmettre une copie de sauvegarde sur support informatique USB, comme cela est précisé dans le présent règlement de consultation (cf. art 8.1.3)

Pour tout renseignement, d'ordre administratif, technique ou financier, veuillez-vous adresser à la PFC Rambouillet uniquement via la Plate-forme des Achats de l'État <https://www.marches-publics.gouv.fr> en indiquant le numéro de dossier suivant : DAF_2025_000858

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ARTICLE LIMINAIRE.....	3
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION	4
2.1 Allotissement	4
2.2 Consommations estimatives.....	4
2.3 Détail des commandes passées sur la procédure précédente	5
ARTICLE 3 - VARIANTES	5
ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER RELATIF À LA CANDIDATURE ET A L'OFFRE	5
4.1 Présentation de la candidature	5
4.2 Contenu du dossier de candidature simplifiée (eDUME)	6
4.3 Contenu du dossier de candidature hors déclaration simplifiée (hors eDUME).....	6
4.4 Contenu de l'offre	7
ARTICLE 5 - INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DE L'OFFRE.....	8
5.1 Présentation de l'offre.....	8
5.2 Conditions de recevabilité de l'offre.....	9
ARTICLE 6 - DÉPÔT D'ÉCHANTILLONS.....	9
6.1 Échantillons	9
6.2 Conditions particulières d'envoi des échantillons	10
6.3 Conditions de restitution des échantillons correspondant aux offres non retenues	11
ARTICLE 7 - DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE	11
ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ENVOI DES SOUMISSIONS	11
8.1 Aide.....	12
8.1.1 Annuaire fournisseur et espace de stockage numérique	12
8.1.2 Déroulement de la procédure de transmission du pli	12
8.1.3 Modalités relatives à la copie de sauvegarde	12
ARTICLE 9 - QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	13
ARTICLE 10 - GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES	13
ARTICLE 11 - UNITÉ MONÉTAIRE UTILISÉE	14
ARTICLE 12 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES OFFRES	14
12.1 L'attribution de l'accord-cadre résulte d'un classement établi selon les critères et pondérations suivants :.....	14
12.1.1 La qualité (Q)	14
12.1.2 Le critère prix (P)	17
12.1.3 Critère performance environnementale (PE).....	17
12.2 Modalités d'attribution de l'accord-cadre	18
12.3 Documents à transmettre au stade de l'attribution (= candidat pressenti pour remporter le marché)18	
ARTICLE 13 - MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	19
ARTICLE 14 - CHARTE ET LABEL « RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES » (RFAR)	19
ARTICLE 15 - PROCÉDURE DE RECOURS.....	20
ANNEXE 1 : MODÈLE DE L'ENVELOPPE DE SOUMISSION DES ÉCHANTILLONS.....	21
ANNEXE 2 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR	22
ANNEXE 1.1 GRILLE DE DÉCOMPOSITION DES PRIX.....	23
ANNEXE 1.2 QUESTIONNAIRE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	23

ARTICLE 1 - ARTICLE LIMINAIRE

Le présent règlement de consultation définit :

- les modalités de la consultation et la forme contractuelle prévue ;
- la présentation des plis, les règles et le formalisme à respecter ;
- les modalités de remise des candidatures et des offres ;
- les documents et renseignements à fournir pour l'évaluation des candidatures et des offres ;
- les critères retenus pour l'évaluation des offres.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du présent règlement de consultation.

En application de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique (CCP), l'acheteur accepte d'utiliser le document unique de marché européen (DUME).

Le DUME ou l'eDUME pour sa version électronique, est une déclaration sur l'honneur harmonisée à l'échelle européenne, élaborée sur la base d'un formulaire type permettant de candidater à un marché public. Il est appelé à se substituer aux formulaires DC1, DC2, DC4.

Ce dispositif présente les caractéristiques suivantes :

- la réponse électronique est obligatoire pour l'ensemble des candidats ;
- il permet de candidater à n'importe quel marché dans toute l'Union Européenne avec le même document ;
- il permet de ne plus avoir à fournir un document lorsque celui-ci a déjà été transmis à une administration, conformément au programme « Dites-le nous une fois ».

Le DUME se divise en trois (3) parties et permet :

- de s'identifier via le formulaire (SIRET, numéro de TVA intracommunautaire ou autres identifiants, nationalité, etc..) ;
- d'informer l'Acheteur sur sa soumission ou non à des motifs d'exclusion d'un marché public (condamnation pénale, dette fiscale ou sociale, etc.) ;
- de présenter son aptitude à répondre au marché (capacités financières, techniques et professionnelles, ainsi que les assurances détenues).

Remarques :

- les candidatures n'ont pas à être signées lors de leur dépôt ;
- l'acte d'engagement (formulaire ATTR11) sera transmis dûment complété au format WORD. Seul le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra signer l'exemplaire qui lui sera retransmis par l'acheteur ;
- le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché est dispensé de transmettre les attestations fiscales et sociales en cours de validité dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement par le biais de l'espace de stockage numérique PLACE (fiche fournisseur / coffre-fort électronique de l'entreprise).

Application du règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 :

Conformément au règlement du Conseil de l'Union européenne n° 2022/576 du 8 avril 2022 relatif aux mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, la présente consultation n'est pas ouverte à un candidat établi sur le territoire russe ou détenu à plus de 50% par une entité établie sur ce territoire. La même restriction est applicable à un candidat qui recourt à un fournisseur implanté sur le territoire russe ou détenu à plus de 50% par une entité établie sur ce territoire, si le montant des prestations représente plus de 10% de la valeur du marché. Toute candidature ne satisfaisant pas à ce règlement sera rejetée.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fabrication de gants spécifiques au profit des unités du ministère des armées et des anciens combattants.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP.

Elle doit conduire à la conclusion d'un accord-cadre, mono-attributaire par lot, à bons de commande, avec un minimum (sauf pour le lot n°4) et avec un maximum fixé en quantité, d'une durée de 48 mois à compter de la date de notification de l'accord-cadre.

Un soumissionnaire peut présenter sa candidature sur un ou plusieurs lots. Cependant, il lui est interdit de se présenter simultanément en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements sur un même lot (cf. article 10 – groupement d'opérateurs économiques).

Les accords-cadres sont exécutés par bons de commande émis au fur et à mesure des besoins de l'administration dans les conditions fixées aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6 R. 2162-13 à R. 2162-14 du CCP.

Le cahier des clauses administratives générales des marchés industriels (CCAG/MI) sera applicable à l'accord-cadre issu de la présente procédure.

2.1 Allotissement

L'accord-cadre est alloti de la manière suivante :

Numéro / désignation du lot	Désignation des articles	RAG	Unité	Quantités sur 48 mois		
				Minimum*	Maximum*	
1	Gants montant en aramide	1002766	Paire	1 000	62 400	
2	Gants cuir spécialiste	1002820	Paire	1 000	12 000	
3	Gants de vol tactile	Gants de vol tactile AA MN	1002785	Paire	600	14 400
		Gants peau vol tactile	1002871	Paire		
4	Gants treuilliste hélicoptère	Gants treuilliste hélicoptère	1002888	Paire	0	6 000

RAG : Référence Article Générale, référence logistique du Ministère des Armées et des anciens combattants

2.2 Consommations estimatives

Numéro / désignation du lot	Désignation des articles	Unité	Consommation annuelle estimative (non contractuelle)	
1	Gants montant en aramide	Paire	5200	
2	Gants cuir spécialiste	Paire	1000	
3	Gants de vol tactile	Gants de vol tactile AA MN	Paire	600
		Gants peau vol tactile	Paire	600
4	Gants treuilliste hélicoptère	Gants treuilliste hélicoptère	Paire	500

2.3 Détail des commandes passées sur la procédure précédente

Le détail des commandes passées sur la procédure précédente est donné à titre purement indicatif et n'engage pas l'administration.

Numéro / désignation du lot		Désignation des articles	RAG	Unité	Quantités commandées sur le précédent marché
1	Gants montant en aramide	Gants montant en aramide	1002766	Paire	Zéro
2	Gants cuir spécialiste	Gants cuir spécialiste	1002820	Paire	7 400
3	Gants de vol tactile	Gants de vol tactile AA MN	1002785	Paire	4 000
		Gants peau vol tactile	1002871	Paire	
4	Gants treuilliste hélicoptère	Gants treuilliste hélicoptère	1002888	Paire	500

RAG : Référence Article Générale, référence logistique du Ministère des Armées et des anciens combattants.

ARTICLE 3 - VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER RELATIF À LA CANDIDATURE ET A L'OFFRE

4.1 Présentation de la candidature

Les candidats éligibles peuvent déposer une **candidature simplifiée** en utilisant la version électronique du document unique de marché européen : l'eDUME.

Les candidats éligibles ne souhaitant pas déposer de candidature simplifiée, ceux ne disposant pas de numéro SIRET et les sociétés étrangères, doivent respecter les exigences de **la candidature hors déclaration simplifiée**. (Cf. article 4.3 du présent RC).

En tout état de cause :

- Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (lot).
- La candidature et ses justificatifs doivent impérativement être rédigés en français. Les documents rédigés dans une autre langue, doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de litige entre les versions de documents, la version française fera foi. Tout document non traduit ne sera pas pris en compte pour l'analyse de la candidature

Pour plus de précisions sur le DUME, merci de se référer aux explications disponibles ici :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

4.2 Contenu du dossier de candidature simplifiée (eDUME)

Le dossier de candidature simplifié à déposer sur le portail PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) contient les pièces suivantes :

Pièce n°1 : L'eDUME

Le candidat peut :

- Soit créer un eDUME « opérateur économique », en activant toutes les rubriques du formulaire électronique et en répondant à toutes les questions, à partir de l'utilitaire d'importation et téléchargement disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Soit utiliser l'eDUME acheteur créé pour cette consultation sur PLACE. Cette solution permet de ne répondre qu'aux questions sélectionnées par l'acheteur (= gain de temps).

NB : en cas de groupement, le candidat doit fournir un e-DUME pour chaque société.

Pièce n°2 : L'adresse de l'usine (ou des usines) où seront fabriqués et conditionnés les articles, objet de l'accord-cadre ;

Pièce n°3 : La présentation d'une liste des principales fournitures liées à l'objet de l'accord-cadre et fabriquées au cours des quatre dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé), ou preuve par équivalence. Les livraisons et les prestations de services doivent être prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Pièce n°4 : En cas de recours à de la sous-traitance : fournir le formulaire DC4 avec l'annexe financière dûment complétée ; Les formulaires peuvent être remplacés par des documents contenant les mêmes informations. Les formulaires sont disponibles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>;

Pièce n°5 : En cas de groupement : fournir un engagement écrit du ou des opérateurs économiques précisant les moyens que ces derniers mettent à disposition du candidat, conformément aux articles R. 2143-3, R. 2143-4, R. 2143-5, R. 2143-7, R. 2143-11, R. 2143-13 et R. 2143-15 du code de la commande publique ;

Pièce n°6 : L'attestation sur l'honneur (annexe 2 du RC) de bonne prise en compte du règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 relatives aux mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.

4.3 Contenu du dossier de candidature hors déclaration simplifiée (hors eDUME)

La constitution intégrale de ce dossier de candidature s'impose aux candidats qui satisfont à au moins l'une des conditions suivantes :

- se présentent en groupement d'entreprises ;
- ne disposent pas d'un numéro de SIRET ;
- sont des entreprises de nationalité étrangère.

La candidature doit contenir, **en mode de transmission dématérialisée**, les pièces suivantes :

Pièce n°1: La lettre de candidature (imprimé DC1) dûment complétée et datée par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement ;

Pièce n°2: La déclaration du candidat (imprimé DC2) complétée et datée par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement Fournir un imprimé DC2 par membre ;

Si le candidat est en redressement judiciaire, il adresse la copie du ou des jugements prononcés ;
Ces formulaires peuvent être remplacés par des documents contenant les mêmes informations. Les formulaires sont disponibles et téléchargeables sur le site :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Pièce n°3: **La présentation d'une liste des principales fournitures liées à l'objet de l'accord-cadre** et fabriquées au cours des quatre dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé), ou preuve par équivalence. Les livraisons et les prestations de services doivent être prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Pièce n°4: **En cas de recours à de la sous-traitance** : fournir le formulaire DC4 avec l'annexe financière dûment complétée ; Les formulaires peuvent être remplacés par des documents contenant les mêmes informations. Les formulaires sont disponibles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>;

Pièce n°5: **En cas de groupement** : fournir un engagement écrit du ou des opérateurs économiques précisant les moyens que ces derniers mettent à disposition du candidat, conformément aux articles R. 2143-3, R. 2143-4, R. 2143-5, R. 2143-7, R. 2143-11, R. 2143-13 et R. 2143-15 du code de la commande publique

Pièce n°6: **L'attestation sur l'honneur** (annexe 2 du RC) de bonne prise en compte du règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 relative aux mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.

Pièce n°7: **L'adresse de ou des usines** où sont fabriqués et conditionnés les articles, objet de l'accord-cadre ;

Pièce n°8: **La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ou preuve par équivalence ;

Pièce n°9: **La déclaration indiquant le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou preuve par équivalence ;

Pièce n°10: **La présentation d'une liste des principales fournitures** liées à l'objet de l'accord-cadre et effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire, public ou privé, ou preuve par équivalence. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Pièce n°11: **La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (description de l'équipement technique et des moyens employés par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'études et de recherche de son entreprise pour les marchés de fournitures) ;

QUEL QUE SOIT LE MODE DE TRANSMISSION

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R. 2142-4 du CCP).

Un opérateur économique ne peut agir à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans le cas de candidatures groupées, une lettre de candidature par groupement et un dossier complet par cotraitants sont exigés.

La candidature ainsi que les justificatifs qui l'accompagnent doivent être rédigés exclusivement en langue française ou le cas échéant, accompagnés d'une traduction en langue française (cf. article R. 2143-16 du CCP).

4.4 Contenu de l'offre

Les documents relatifs à l'offre ainsi que les justificatifs qui l'accompagnent doivent être rédigés exclusivement **en langue française** ou être accompagnés d'une traduction en français (article R. 2143-16

du CCP). Tout document non accompagné d'une traduction en français ne peut être pris en compte pour l'analyse de l'offre.

L'offre se compose de deux parties, A et B. Elle doit contenir les documents suivants :

A- Partie Administrative : transmise obligatoirement via PLACE

Pièce n°1. **L'acte d'engagement (ATTRI1) au format WORD**, précisant notamment les prix unitaires HT des articles, le tableau des capacités de livraison (**les capacités sont obligatoires, non évaluées servent à établir les bons de commande**) et l'annexe relative au paiement des droits de douane et de la TVA signée. NB : L'ATTRI1 n'a pas à être signé lors du dépôt de l'offre ;

Pièce n°2. **En cas de groupement : le(s) pouvoir(s) donné(s) au mandataire par le(s) cotraitant(s);**

Pièce n°3. **Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal**, et pour les soumissionnaires étrangers, les coordonnées bancaires du soumissionnaire (**pas de coordonnées bancaires au nom d'une société d'affacturage**). En cas de présentation d'offre en cotraitance et/ou avec sous-traitance, joindre les coordonnées bancaires de chacun des membres du groupement ou des soumissionnaires bénéficiant au paiement direct.

Pièce n°4. **La fiche descriptive détaillée et la notice d'utilisation** des articles ;

Pièce n°5. **La liste des matières et composants** des articles précisant le lieu de fabrication et d'origine ;

Pièce n°6. **La grille de décomposition du prix unitaire de l'article.** La grille de décomposition des prix unitaires est indicative et non contractuelle (voir annexes jointes au DCE).

Pièce n°7. **Le questionnaire de performance environnemental** et le cas échéant les justificatifs qui l'accompagnent.

Pièce n°8. **Concernant le lot n° 1** (gants aramide) : fournir a) la déclaration UE de conformité, b) les résultats d'essais indiquant l'indice de propagation de la flamme selon la norme NF EN ISO 14116

Pièce n°9. **Concernant le lot n° 4** (gants treuilliste hélicoptère) : fournir a) la déclaration UE de conformité, b) certificat d'examen UE de type délivré par un organisme notifié et c) les niveaux de performance obtenus selon la norme EN 388 + A1

B- Partie Technique

Les échantillons à remettre sont définis à l'article 6.1 et transmis selon les modalités particulières définies à l'article 6.2 du présent règlement de la consultation.

ARTICLE 5 - INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DE L'OFFRE

5.1 Présentation de l'offre

L'acte d'engagement (ATTRI1) indique le prix unitaire HT de chaque article. Pour les fournitures en provenance d'un pays extérieur à l'Union européenne, le prix de l'offre est établi frais et droits de douane compris (hors cas de suspension des droits de douane selon les dispositions du règlement CE150/2003).

L'offre comprend le délai d'exécution du marché.

Les soumissionnaires doivent indiquer dans le tableau du cadre B1 de l'ATTRI1, leur capacité de livraison (en quantité) des prestations objet de l'accord-cadre, à différents jalons calendaires, sans cumul des quantités, dans le délai maximum fixé par l'administration relative au délai d'exécution.

Les frais de transport et d'emballages sont à la charge du titulaire.
Toutes les matières, y compris les emballages, sont à la charge du titulaire.

5.2 Conditions de recevabilité de l'offre

Les remises ne sont pas autorisées.

L'offre formulée en euro correspond au prix unitaire de l'article fini livré. Le prix inclut le coût relatif aux différents éléments constitutifs de l'article ou de la prestation.

ARTICLE 6 - DÉPÔT D'ÉCHANTILLONS

6.1 Échantillons

La fourniture de la totalité des échantillons ci-dessous est obligatoire, en cas de non-conformité l'offre sera rejetée.

Particularité des composants (matières) : une tolérance de 5 % en moins par rapport aux quantités spécifiées est autorisée.

Tout échantillon manquant ou composant en deçà du seuil de tolérance éliminera le candidat.

Les échantillons sont déposés selon les modalités prévues à l'article 6.2 du présent règlement de la consultation, indépendamment de l'offre administrative déposée par voie électronique.

Aucun document ne devra être inséré dans le colisage des échantillons (tous les documents sont transmis via PLACE).

La quantité d'échantillons demandée est la suivante :

LOT N°1 - GANTS ARAMIDE		
Désignation des articles	Échantillons demandés par taille T et composants de matière.	
Gants aramide	3 paires de gants, Taille unique	Composants : 2 m ² de tricot de fond interlock (5 % de tolérance)

LOT N° 2 - GANTS CUIR SPECIALISTE		
Désignation des articles	Échantillons demandés par taille T et composants de matière.	
Gants cuir spécialiste	1 paire T 7 1 paire T 8 1 paire T 9	Composants : 1 peau entière de chèvre 50 cm x 50 cm de complexe de doublure (5% de tolérance)

LOT N°3 - GANTS DE VOL TACTILE		
Désignation des articles	Échantillons demandés par taille T et composants de matière.	
Gants vol tactile AA MN	1 paire T 7 2 paires T 8 1 paires T 9	Composants : 1 peau entière de chevreau 1 peau entière de chevrete velours 1 mètre linéaire de tricot double épaisseur (5% de tolérance)
Gants peau vol	1 paire T 7 2 paires T 8 1 paire T 9	Composants : 1 peau entière chevrete 1 mètre linéaire de tricot double épaisseur (5% de tolérance)

LOT N° 4 - GANTS TREUILLISTE HÉLICOPTÈRE	
Désignation des articles	Échantillons demandés par taille T
Gants treuilliste hélicoptère	1 paire T 7 droitier 1 paires T 8 droitier 1 paire T 9 gaucher

NB : Les articles déposés à titre d'échantillons porteront les marquages relatifs aux conditions d'emploi.
Les échantillons devant être anonymes lors des tests, l'identité du soumissionnaire devra figurer sur une étiquette amovible fixée sur l'article.

Les candidats prennent à leur charge les frais de transport et si besoin, les formalités et frais de douane, concernant l'envoi des échantillons.

Les échantillons sont définis comme l'exemplaire d'un produit servant à la sélection des offres. Ils font partie intégrante de l'offre du candidat.

Une fois l'accord-cadre notifié, les échantillons servent à la comparaison avec les produits livrés. Les échantillons sont des modèles représentatifs des livraisons à venir, ils tiennent donc lieu de têtes de série. Le niveau de qualité des produits livrés ne doit en aucun cas être inférieur à celui des échantillons présentés et retenus.

6.2 Conditions particulières d'envoi des échantillons

Les échantillons font l'objet d'un envoi, postal ou par porteur, indépendamment de l'offre électronique au Centre Interarmées du soutien Équipements Commissariat (CIEC) à l'adresse suivante :

Postale : CIEC/Division Technique Innovation Magasin des modèles et des échantillons CS70106 78 513 RAMBOUILLET CEDEX ☎ 06 82 69 89 15 01 34 57 61 39 ou 01 34 57 69 77	Géographique : CIEC/Division Technique Innovation Magasin des modèles et des échantillons (Bâtiment 3, rez-de-chaussée, pièce 3) 11 rue de Groussay 78 120 RAMBOUILLET ☎ 06 82 69 89 15 01 34 57 61 39 ou 01 34 57 69 77
---	---

NB : **remettre les numéros de téléphone du magasin des modèles aux transporteurs** qu'ils mandatent pour déposer les échantillons.

En l'absence totale ou partielle d'échantillons ou en cas de dépôt hors délai, l'offre est considérée comme irrégulière, elle est donc éliminée.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le CIEC est situé dans **une enceinte militaire** : En conséquence, il leur appartient de s'assurer que leurs échantillons seront déposés contre récépissé, en tenant compte des **délais de contrôle d'accès sur le site**.

Horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis.....de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Les vendredis.....de 09h00 à 11h30

Le conditionnement comportant les éléments demandés portera les références précises de l'appel d'offres et le nom du soumissionnaire, **conformément au modèle joint en annexe 1**.

6.3 Conditions de restitution des échantillons correspondant aux offres non retenues

Les échantillons sont acquis à l'administration sans versement d'indemnité.

ARTICLE 7 - DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le délai de validité de l'offre est fixé à **240 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Date et heure limite de réception des offres

Mercredi 21 octobre 2026 à 15h00 heure de Paris

1- Partie administrative

Délais de réception des plis : la date et l'heure limites de réception des plis sur le portail PLACE sont strictement celles de leur réception complète. Tout pli électronique ou complément envoyé après cette date et heure ne sera pas ouvert.

Clés de sauvegarde : bien que non obligatoires, les clés de sauvegarde sont vivement recommandées. Elles ne seront acceptées qu'avant la date et heure limites fixées.

Recommandations : Il est conseillé de prendre en compte le temps nécessaire au téléchargement des plis ainsi que les éventuels dysfonctionnements du portail PLACE.

2- Partie technique

La date et l'heure de réception prises en compte sont celle indiquées au registre d'entrée du magasin (fiche de réception des échantillons).

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ENVOI DES SOUMISSIONS

La candidature et l'offre doivent parvenir **dans les délais indiqués à l'article 7, terme impératif.**

L'administration impose aux candidats de recourir à une transmission électronique via le portail www.marches-publics.gouv.fr pour la remise des plis (candidatures et offres), hors échantillons qui font l'objet de condition particulière d'envoi, cf. art 6.2 du présent RC.

Attention : compte tenu des incidents potentiels liés à l'emploi ou la disponibilité du portail www.marches-publics.gouv.fr, il est fortement recommandé de transmettre également les plis (candidatures et offres) sur clé USB de sauvegarde par voie postale ou par porteur (modalités cf. 8.1.3).

8.1 Aide

Le candidat trouve sur le site www.marches-publics.gouv.fr les modalités d'inscription dans le « Guide d'Utilisation – Utilisateur Opérateur Economique » figurant dans l'encart « aide » du site précité de la plate-forme des achats de l'État (PLACE).

Seules les données collectées sur le site www.marches-publics.gouv.fr font foi et peuvent être utilisées pour déposer des offres. Les erreurs liées à l'utilisation de données extérieures au site précité peuvent entraîner le rejet de l'offre. L'administration décline toute responsabilité du fait d'éventuelles récupérations de fichiers contenant des erreurs.

8.1.1 Annuaire fournisseur et espace de stockage numérique

Conformément aux articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du code de la commande publique, chaque soumissionnaire a la possibilité de déposer les divers certificats et attestations sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) via sa fiche fournisseur afin que le pouvoir adjudicateur puisse les obtenir directement.

Dans l'hypothèse où les documents ne sont pas disponibles sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE), le candidat retenu devra fournir ces documents dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la demande du service.

8.1.2 Déroulement de la procédure de transmission du pli

Lors de l'envoi du pli électronique, le candidat reçoit en retour sur son adresse courriel, un accusé de réception électronique de son dépôt, signé par la plate-forme. Cet accusé de réception sert de preuve de dépôt opposable pour le soumissionnaire.

Le candidat souhaitant soumettre une offre devra présenter l'intégralité des documents de candidature et d'offre dans un pli unique (comportant plusieurs lots, le cas échéant) ou dans un pli unique par lot.

Le candidat peut modifier le contenu de son dossier autant de fois que nécessaire, à condition que la date et l'heure limite de dépôt ne soient pas dépassées. Dans ce cas, il doit déposer à chaque modification un dossier complet contenant **l'intégralité des documents relatifs à sa candidature et à l'offre pour le ou les lots concernés**. Les envois précédents seront rejetés par l'acheteur sans être ouvert.

Les dossiers électroniques parvenus hors délai seront effacés des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lus. Le candidat en sera informé.

8.1.3 Modalités relatives à la copie de sauvegarde

Le candidat est fortement incité à effectuer une copie de sauvegarde sur support électronique (clé USB uniquement). Cette copie du pli déposé sur PLACE est destinée à se substituer, en cas d'anomalie, au dossiers de candidatures et des offres transmis par voie électronique à l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde parvient à la PFC de Rambouillet en courrier recommandé avec accusé de réception dans les délais impartis pour la remise des offres sur PLACE. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'il est détecté un virus par le pouvoir adjudicateur lors de la transmission du pli électronique ;
- en cas de défaillance du système informatique supportant la dématérialisation ;
- lorsqu'une offre transmise par voie électronique n'a pu être ouverte, sous réserve que le copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres.

En cas d'envoi d'une copie de sauvegarde, celle-ci est placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « **COPIE DE SAUVEGARDE** » avec les références précises de l'appel d'offres et le nom du soumissionnaire. Cette clé de sauvegarde ne sera pas restituée au soumissionnaire.

L'adresse pour l'envoi de la copie de sauvegarde est la suivante :

**Plate-Forme Commissariat de Rambouillet
Division Achats Publics/Section CEB
Quartier Estienne
11 rue de Groussay
CS 70106
78 513 RAMBOUILLET CEDEX**

ARTICLE 9 - QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute question devra parvenir à la Plate-forme commissariat de Rambouillet via PLACE, **au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date limite de réception des offres**. Les réponses et renseignements complémentaires sont publiés sur PLACE, au plus tard **six (6) jours calendaires** avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Pour les questions posées ultérieurement, la personne publique ne sera pas tenue de répondre et le soumissionnaire ne pourra s'en prévaloir pour faire reporter les délais de réception des offres.

ARTICLE 10 - GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

En application des articles R. 2142-19 à R. 2142-26 du code de la commande publique, les soumissionnaires peuvent présenter leur offre en cotraitance sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

Groupement conjoint : Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres s'engage à exécuter la ou les prestations qui lui sont attribuées dans le marché public. Le mandataire d'un groupement conjoint est obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Groupement solidaire : Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres est engagé financièrement pour la totalité du marché public.

Restrictions : Les soumissionnaires ne peuvent se présenter à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements sur un même marché(lot). Une entreprise ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (lot).

Modification de la composition du groupement : Sans préjudice des dispositions de l'article L. 2141-13 du CCP, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société (rachat, fusion, acquisition) ou si un membre se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons indépendantes de sa volonté, le groupement peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure en proposant, le cas échéant, un ou plusieurs nouveaux membres, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen des capacités de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé, ainsi que des sous-traitants ou entreprises liées présentés, au regard des conditions de participation définies (article R. 2142-26 du code de la commande publique). L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale et non individualisée par membre.

Évaluation des capacités : L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale et non individualisée par membre.

ARTICLE 11 - UNITÉ MONÉTAIRE UTILISÉE

L'unité de compte de l'accord-cadre est l'euro.

ARTICLE 12 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES OFFRES

12.1 L'attribution de l'accord-cadre résulte d'un classement établi selon les critères et pondérations suivants :

Lot n°	Désignation de l'article	Critère Technique (Qualité)	Critère prix	Critère performance environnementale
1	Gants aramide	60 %	30 %	10 %
2	Gants cuir spécialiste	60 %	30 %	10 %
3	Gants de vol tactile	60 %	30 %	10 %
4	Gants treuilliste hélicoptère	60 %	30 %	10 %

Les offres jugées non conformes sont rejetées.

12.1.1 La qualité (Q)

La note qualité des échantillons est évaluée sur 100 points au vu du respect des exigences techniques et tableaux des défauts joints au DCE et référencés à l'article 2 du CCTP n°DAF_2025_000858.

Les notes sont déterminées en commission d'examen en fonction des sous critères indiqués dans les tableaux ci-après.

Règles communes à l'ensemble échantillons :

- A- Si un échantillon obtient une note éliminatoire ou présente une non-conformité critique, le candidat est éliminé de la procédure pour le lot candidaté.
- B- Un écart est considéré comme mineur lorsqu'il constitue un défaut tout en autorisant l'utilisation des articles et en n'affectant pas leur usage.
Un écart est considéré comme majeur lorsqu'il nuit à la présentation des articles et en limite l'usage.
Un écart est considéré comme critique lorsqu'il rend les articles inutilisables en l'état.

Lot n°1 : GANTS ARAMIDE	
<u>Critères d'évaluation</u>	Pondération
<p><u>Critères rédhibitoires :</u> si indice inférieur à 3 lors du test de propagation de flamme limitée suivant la norme NF EN ISO 14116</p>	Si non conformité => Élimination de l'offre du lot n°1
<p><u>Analyses laboratoires :</u> identification matière ; masse surfacique du tricot de fond ; stabilité dimensionnelle du tricot ; armure <i>*Écart mineur : 1 point de sanction / Écart majeur : 5 points de sanction</i> <i>Écart critique : élimination</i></p>	20 points
<p><u>Exigences de confection : NTIH SCA 8415-6002</u> <i>Écart mineur : 1 point de sanction / Écart majeur : 5 points de sanction</i> <i>Écart critique : élimination</i></p>	40 points
<p><u>Adaptation de l'article à l'individu ⁽¹⁾ / Essais de bien aller :</u> bien aller immédiat ; ajustement ; gantage ; confort en mouvement ; faculté de préhension ; absence de gêne ; ressenti des coutures</p>	40 points
<p>NOTE FINALE (si note < 75 ou écarts majeurs > 3 => élimination)</p>	100 points

⁽¹⁾ La note est la note moyenne de l'ensemble des utilisateurs. ; (*) Écarts : cf. 12.1.1

Lot n°2 : GANTS CUIR SPECIALISTE	
<u>Critères d'évaluation</u>	Pondération
<p><u>Critères rédhibitoires :</u> si cuir du dessus autre que chèvre foulonnée tannage combiné FI n° 16 de septembre 2015 (cf. spécification technique relative aux cuirs finis, V 2015, ministère de l'économie de l'industrie et du numérique)</p>	Si non conformité => Élimination de l'offre du lot n°2
<p><u>Analyses laboratoires :</u> épaisseur ; hydrofugation ; oléofugation ; masse surfacique du complexe ; pouvoir adiatthermique ; solidité des teintures <i>*Écart mineur : 1 point de sanction / Écart majeur : 5 points de sanction</i> <i>Écart critique : élimination</i></p>	30 points
<p><u>Exigences de confection : FDIH SCA 8440-0006</u> <i>Écart mineur : 1 point de sanction / Écart majeur : 5 points de sanction</i> <i>Écart critique : élimination</i></p>	30 points
<p><u>Adaptation de l'article à l'individu ⁽¹⁾ / Essais de bien aller :</u> bien aller immédiat ; ajustement ; gantage ; confort en mouvement ; faculté de préhension ; absence de gêne ; ressenti des coutures</p>	40 points
<p>NOTE FINALE (si note < 75 ou écarts majeurs > 3 => élimination)</p>	100 points

⁽¹⁾ La note est la note moyenne de l'ensemble des utilisateurs ; (*) Écarts : cf. 12.1.1

Lot n° 3 : GANTS DE VOL TACTILE (GANTS DE VOL TACTILE AA MN ; GANTS PEAU VOL TACTILE)	
<u>Critères d'évaluation</u>	Pondération
<u>Critères rédhibitoires :</u> si gants non « travaillé main » (absence de dépeçage et d'étavillonnage) ; absence de piqué anglais ; absence de caractère thermostable ou ignifuge des composants (tricot pour dessus main, fil à coudre)	Si non conformité => Élimination de la totalité du lot n°3
<u>Exigences de confection : NTH SCA8415-0115 / NTH SCA 8415-0139</u> <i>*Écart mineur : 1 point de sanction / Écart majeur : 5 points de sanction</i> <i>Écart critique : élimination</i>	40 points
<u>Analyses laboratoires :</u> épaisseur ; résistance au déchirement ; chrome / Masse ; comportement au feu <i>Écart mineur : 1 point de sanction / Écart majeur : 5 points de sanction</i> <i>Écart critique : élimination</i>	30 points
<u>Adaptation de l'article à l'individu ⁽¹⁾</u> bien aller immédiat ; ajustement ; gantage ; confort en mouvement ; faculté de préhension ; absence de gêne ; ressenti des coutures	30 points
NOTE FINALE (si note < 75 ou écarts majeurs >3 => élimination)	100 points

(1) La note est la note moyenne de l'ensemble des utilisateurs ; (*) Écarts : cf. 12.1.1

Lot n° 4 : GANTS POUR TREUILLISTE HÉLICOPTÈRE	
<u>Critères d'évaluation</u>	Pondération
<u>Critères rédhibitoires :</u> Absence de déclaration UE de conformité et/ou du certificat d'examen UE de type et/ou si les niveaux de performance obtenus selon la norme EN 388 + A1 inférieurs aux exigés	Si non conformité => Élimination de de l'offre du lot n°4
<u>Analyses de laboratoire :</u> traitement hydrofuge ; traitement oléofuge ; dégorgement ; épaisseur ; résistance à la rupture ; résistance au déchirement <i>Écart mineur : 1 point de sanction / Écart majeur : 5 points de sanction</i> <i>Écart critique : élimination</i>	30 points
<u>Exigences de confection : FDIH SCA 8415-0135</u> <i>Écart mineur : 1 point de sanction / Écart majeur : 5 points de sanction</i> <i>Écart critique : élimination</i>	30 points
<u>Adaptation de l'article à l'individu ⁽¹⁾</u> bien aller immédiat ; ajustement ; gantage ; confort en mouvement ; faculté de préhension ; absence de gêne ; ressenti des coutures	40 points
NOTE FINALE (si note < 75 ou écarts majeurs > 3 => élimination)	100 points

(1) La note est la note moyenne de l'ensemble des utilisateurs ; (*) Écarts : cf. 12.1.1

12.1.2 Le critère prix (P)

Évalué sur 100 points, il est calculé selon les formules ci-après.

- **Lot n° 1 – GANTS ARAMIDE**

L'offre correspond au prix unitaire hors taxe en euros proposé par le candidat dans son acte d'engagement.

$$Note_{financière} = \frac{\text{Prix unitaire HT de l'offre du candidat le moins disant}}{\text{Prix unitaire HT de l'offre du candidat noté}}$$

- **Lot n°2 – GANTS CUIR SPECIALISTE**

L'offre correspond au prix unitaire hors taxe en euros proposé par le candidat dans son acte d'engagement.

$$Note_{financière} = \frac{\text{Prix unitaire HT de l'offre du candidat le moins disant}}{\text{Prix unitaire HT de l'offre du candidat noté}}$$

- **Lot n° 3 – GANTS VOL TACTILE (GANTS DE VOL TACTILE AA MN ; GANTS PEAU VOL TACTILE)**

Le « montant HT de l'offre du candidat » correspond à la somme des prix unitaires en HT en euro des articles composants proposé par le candidat dans son acte d'engagement.

$$Note_{financière} = \frac{\text{Montant HT de l'offre du candidat le moins disant}}{\text{Montant HT de l'offre du candidat noté}}$$

- **Lot n° 4 – GANTS TREUILLISTE HÉLICOPTÈRE**

L'offre correspond au prix unitaire hors taxe en euros proposé par le candidat dans son acte d'engagement.

$$Note_{financière} = \frac{\text{Prix unitaire HT de l'offre du candidat le moins disant}}{\text{Prix unitaire HT de l'offre du candidat noté}}$$

12.1.3 Critère performance environnementale (PE)

Évaluée sur 100 points, la note de performances environnementale est déterminée en fonction du ou des labels environnementaux utilisés par le candidat (ou de tout moyen de preuve équivalent démontrant le respect de critères environnementaux comparables) pour la réalisation des articles faisant l'objet de l'accord-cadre.

La notation est effectuée sur 100 points selon le tableau ci-dessous :

Items	Description	Nombre de points
Labels et certifications	Label environnemental certifié par un organisme tiers indépendant (type I au sens de la norme ISO 14024) ou label équivalent attestant de critères environnementaux exigeants.	100
	Déclaration environnementale vérifiée par un organisme tiers (type III au sens de la norme ISO 14025) ou dispositif équivalent fondé sur une analyse du cycle de vie.	70
	Auto-déclaration environnemental du candidat (type II au sens de la norme ISO 14021) ou engagement environnemental non certifié.	25
	Aucun label environnemental ni preuve équivalente	0

Précisions : Le cas échéant, **les labels différents et les déclarations ne peuvent être cumulés**

12.2 Modalités d'attribution de l'accord-cadre

Les offres conformes sont classées par application des formules suivantes, par lots, afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

$$Note_{finale} = (Q \times 60\%) + (P \times 30\%) + (PE \times 10\%)$$

- Q = Note de qualité attribuées aux échantillons proposés par le candidat ;
- P = Note financière obtenue par le candidat ;
- PE = Note obtenue sur le critère performance environnementale ;

En cas d'égalité de deux ou plusieurs offres, l'offre ayant la meilleure note dans le critère qualité est privilégiée. À l'issue du classement des offres et à la condition que sa candidature soit conforme, le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur classement sera retenu comme titulaire de l'accord-cadre.

12.3 Documents à transmettre au stade de l'attribution (= candidat pressenti pour remporter le marché)

Dépôt des certificats et attestations : chaque soumissionnaire a la possibilité de déposer les divers certificats et attestations sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) via sa fiche fournisseur, afin que le pouvoir adjudicateur puisse les obtenir directement.

Exonération de certains certificats : Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, et lorsque le profil d'acheteur le permet, dans les conditions prévues aux articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir les certificats suivants :

- **un certificat** qui mentionne en cas **d'assujettissement à la T.V.A.** (article D. 8222-7-1°-a du code du travail) son numéro individuel d'identification à la TVA en France, attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts ;
- **un document attestant de la régularité de sa situation sociale** au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (article D. 8222-7-1°-b du code du travail) ;
- **une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale** prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale délivrée par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale ;
- **le certificat** attestant la souscription des déclarations et paiements prouvant qu'il a satisfait à ses **obligations fiscales** ;
- **une attestation d'assurance** en responsabilité civile en vigueur.

Dans l'hypothèse où les documents ne sont pas disponibles sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE), le candidat retenu devra fournir obligatoirement ces documents, sous peine de rejet, dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la demande de service

L'acte d'engagement (ATTR1) transmis par l'acheteur, devra être signé électroniquement ou original signé (signature électronique à privilégier) par une personne habilitée à engager la société ainsi que par le mandataire habilité à représenter les membres du groupement ou par le mandataire et l'ensemble des membres du groupement.

Pour information : un zip signé ne vaut pas signature, de même, une signature manuscrite scannée n'a pas valeur d'original et ne peut donc remplacer la signature électronique.

NOTA : Pour les opérateurs économiques situés à l'étranger, ces certificats devront être établis par les administrations et organismes du pays d'origine compétents. Lorsqu'un certificat n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par les intéressés devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme

professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement (article R. 2143-10 du code de la commande publique).

S'il ne satisfait pas à la présente obligation, l'acheteur écarte l'offre de ce candidat éliminé et il s'adresse au candidat classé en deuxième position et ainsi de suite tant qu'il subsiste des offres classées. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après est donc sollicité par l'acheteur. Ce candidat est soumis à la même obligation de produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Les dispositions du présent article ne font pas obstacle à la possibilité pour l'acheteur de déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général, dans ce cas, les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 13 - MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

La personne publique se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard quinze (15) jours avant la date limite de réception des offres, éventuellement reportée. Ce délai de quinze (15) jours s'entend à compter de la date de mise en ligne des modifications sur PLACE. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié.

ARTICLE 14 - CHARTE ET LABEL « RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES » (RFAR)

Depuis de nombreuses années, le ministère des Armées et des anciens combattants s'est engagé dans un parcours lui permettant de faire progresser ses pratiques responsables. Après avoir signé la Charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » en 2010 puis en 2021, il est labélisé « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR), adossé à la norme ISO 20400 délivré par la Médiation des entreprises et le conseil national des achats depuis 2014. Il encourage désormais le développement des bonnes pratiques en matière de RSE. A cet effet, le ministère des Armées invite ses fournisseurs à s'engager dans un parcours français d'achats responsables, en signant la Charte RFAR, et aboutissant, pour les plus engagés et les plus déterminés, à l'obtention du Label RFAR.

Le titulaire pourra informer le ministère des Armées et des anciens combattants de toute démarche entreprise en la matière, notamment la signature de la Charte RFAR ou l'obtention du Label RFAR et/ou toute norme ou tout label équivalent.

La Médiation des entreprises et le Conseil national des achats (CNA) vous accompagnent dans cette démarche.

Pour toute information, consultez le site internet <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>
Contact : labelrfar@finances.gouv.fr.

La charte et label « RFAR » n'est pas un critère de sélection pour l'attribution du marché.

ARTICLE 15 - PROCÉDURE DE RECOURS

En cas de litige relatif à la procédure en cours, la loi française est seule applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

S'agissant de la consultation en cours, le tribunal administratif compétent est :

Tribunal administratif de Versailles
56, avenue de Saint-Cloud
78011 VERSAILLES
Téléphone : +33 1 39 20 54 00 – Télécopie : +33 1 39 20 54 87.

Le greffe du tribunal désigné ci-dessus est compétent pour fournir les renseignements concernant l'introduction d'éventuels recours. Toute demande est à adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe.ta-versailles@juradm.fr.

L'application Télérecours est également accessible à l'adresse internet (URL) suivante : <https://www.telerecours.fr>.

Annexe 1 : Modèle de l'enveloppe de soumission des échantillons

DCE - DAF_2025_000858
Fabrication de gants spécifiques
ÉCHANTILLONS

Nom de l'expéditeur

NE PAS OUVRIR

CIEC
Division Technique et Innovation
Magasin des modèles
Quartier Estienne
11 rue de Groussay
78120 RAMBOUILLET

Annexe 2 : Attestation sur l'honneur

Référence : DCE N° DAF_2025_000858 : Fabrication de gants spécifiques

Je soussigné, ...

représentant la société : ...

et agissant en qualité de : ...

certifie sur l'honneur que conformément au règlement du Conseil de l'Union européenne n° 2022/576 du 8 avril 2022, relatif aux mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine que :

- la société n'est pas établie sur le territoire russe ou détenue à plus de 50 % par une entité établie sur ce territoire ;
- mon ou mes sous-traitants, ainsi que mes fournisseurs, ne sont pas implantés sur le territoire russe ou détenu(s) à plus de 50 % par une entité établie sur ce territoire, si le montant des prestations représente plus de 10 % de la valeur du marché.

**Date et signature de la personne
habilitée à engager la société**

ANNEXE 1.1 GRILLE DE DÉCOMPOSITION DES PRIX

ANNEXE 1.2 QUESTIONNAIRE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Voir documents joints au DCE